

## Compte-rendu – Comité d’interface Vallée de l’Orbiel 22 janvier 2021

IDENTIFICATION	
DATE :	Vendredi 22 janvier 2021, 14h-16h, en distanciel, via Teams
OBJET :	Réunion du comité d’interface de la vallée de l’Orbiel
PARTICIPANTS :	<p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominique Mestre-Pujol (ARS)</li> <li>• Danièle Hérim (Députée 1ère circonscription)</li> <li>• Claude Ruiz (Président syndicat d’arrosage Conques/Orbiel)</li> <li>• Gilles Marty (Association Gratte papiers),</li> <li>• Jean-Louis Nédellec (BRGM/DPSM),</li> <li>• Damien Mouly (Santé publique France Occitanie), Stéphanie Rivière (Santé publique France Occitanie), Christophe Perrey (Santé publique France, Saint-Maurice)</li> <li>• Mickael François (Association des parents d’élèves),</li> <li>• Clémentine Salel (représentante de MP Allié, ARS)</li> </ul> <p>Présents sur une partie de la réunion (présentation étude Prior)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Didier Busca, Martin Bontemps, Lila Cheveau, Jean-François Barthe, Anastasia Mediani, Camille Dumat, Corinne Saint-Martin, Emilia Lara-Ware</li> </ul> <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Henri Montespan (Médecin à Conques sur Orbiel), se fait représenter par Monsieur Claude Ruiz</li> <li>• Christian Raynaud (Conseiller départemental Canton Vallée de l’Orbiel)</li> <li>• Aurélie Labastie (BRGM/DPSM)</li> <li>• Muriel Cherrier (Conseillère départementale Canton Vallée de l’Orbiel)</li> </ul> <p>Absent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guy Augé (Association des riverains des mines et usines de Salsigne)</li> </ul>

Damien Mouly présente ses vœux aux membres et souligne que l’année 2021 verra le démarrage des études prévues qui ont pris du retard en 2020 suite à la crise sanitaire.

### 1. Validation du compte-rendu de la réunion du 27/11

Le compte-rendu envoyé par mail est adopté.

- Gilles Marty demande à disposer d’une copie de l’enregistrement sonore de la séance du 27/11.

- Damien Mouly répond que l'enregistrement n'est pas fait sous Teams, qu'il est fait avec des téléphones portables personnels. Stéphanie Rivière précise que, pour l'instant, techniquement, il n'est pas possible de l'envoyer. Damien Mouly rappelle que les membres du comité disposent cependant d'une version « papier » très détaillée.
- Gilles Marty dit que si les membres avaient l'enregistrement en plus du compte-rendu, ce serait d'autant mieux puisque celui-ci est utilisé pour faire les comptes-rendus.
- Damien Mouly propose de se renseigner sur les possibilités techniques pour avoir accès à l'enregistrement.

## 2. Discussion sur le projet de charte

Damien Mouly rappelle que dernièrement, il y a eu des allers-retours de mails. Gilles Marty a fait remarquer la remise en cause d'une de ses remarques. Damien Mouly rappelle que cette partie avait déjà été reformulée dans la version de décembre. Visiblement, Gilles Marty n'avait pas vu cette reformulation qui n'est pas celle qu'il avait proposée. Damien Mouly rappelle le contenu : dans un paragraphe renommé « relais d'information », il est proposé que les travaux du comité soient centralisés sur le site de SpF et que les relais d'information (dont associations) puissent y faire référence. Ça n'est pas une obligation pour les relais d'information, c'est une possibilité. Moyennant ces précisions apportées oralement, est-ce que cette formulation conviendrait ?

Gilles Marty n'avait en effet pas vu la version reformulée puis envoyée en docx qui était jointe avec la version qu'il avait proposée en pdf. Il ne peut pas lire les fichiers docx. La version ne le satisfait pas sur le fond, il aurait préféré que l'on garde le paragraphe qu'il avait proposé.

Damien Mouly rappelle que le comité a déjà beaucoup échangé sur cette charte. La communication appartient à tous. On essaie d'englober à peu près toutes les situations dans la charte. Si c'est un point bloquant pour monsieur Marty, il propose d'ajouter une phrase du type : « Ces modalités ne sont pas exclusives d'autres moyens de communications propres à chaque institution », si les autres membres du comité sont d'accord.

Gilles Marty souhaite rebondir sur ce qui a été dit par Monsieur Raynaud à la réunion précédente : « que tout soit transparent et tout soit communicable ». Monsieur Marty aurait aimé qu'il n'y ait pas de restriction sur la communication, même les documents temporaires peuvent être communiqués. C'est comme sur le modèle de l'Assemblée nationale. C'est des sessions publiques, où tout est filmé, on voit les gens débattre, qui est pour / contre. Tout est transparent.

Damien Mouly propose de donner la parole à Dominique Hérin qui est justement députée à l'Assemblée nationale pour avoir son point de vue.

Danièle Hérin : C'est intéressant. La grosse différence c'est que ce qui est filmé à l'Assemblée, ce sont les réunions officielles, à savoir les commissions et les séances à l'hémicycle. À l'Assemblée nationale, avant de passer en commission et à l'hémicycle, nous avons de nombreuses réunions de travail, qui elles, ne sont pas publiques, ne sont pas enregistrées, il y a un tas de préparation. Qu'est-ce que l'on veut faire de ce groupe de travail ? Soit, on veut, en effet, travailler pour préparer des choses et là, je pense que l'on peut travailler en toute confiance entre nous. Soit, nos réunions servent à formaliser officiellement des choses déjà préparées et là c'est autre chose et on peut le rendre public. C'est le même principe dans un conseil municipal. Vous avez le conseil municipal qui est public, mais vous avez des réunions de travail qui se font avant. La communication plus ou moins importante du comité d'interface est liée à ce que l'on veut faire de ce comité ?

Damien Mouly : Ce que l'on veut faire de ce groupe, l'objet c'est d'avoir un espace de concertation et de co-construction. Même si pour l'étude Prior, ça avait été acté avant le groupe, forcément on est plutôt sur une

mise en œuvre et un appui à l'interprétation des résultats. Mais, sur les autres travaux prévus, on est plutôt sur une logique de co-construction. La communication est possible, mais ce qui est demandé c'est que les documents de travail, non consolidés, qui servent à la discussion et trouver le consensus, n'ont pas d'intérêt à être rendu public, car non définitifs. Par contre, une fois que l'on a des documents sur lesquels nous sommes entendus qui sont le fruit du travail du comité, ça a un intérêt. Je ne vois pas l'intérêt de diffuser des documents non aboutis et partiels, qui reporteraient justement une information partielle des conclusions du groupe. Diffuser des documents partiels peut fragiliser le groupe, car il va falloir justifier que ce n'était pas des documents définitifs, c'est évident qu'il y a des phases intermédiaires, est ce que l'on veut les rendre publiques, je ne sais pas ?

Gilles Marty : pour l'élaboration de ces documents, c'est important que l'on sache qui a pris position, quoi, comment. Ça me semble légitime.

Jean-Louis Nédellec : est d'accord avec Danièle Hérin et Damien Mouly. Pour la sérénité de nos travaux et de nos débats, il y a besoin de réserver la communication à des documents aboutis, plutôt que de rendre public des documents intermédiaires, qui ne feraient que prolonger les débats, les rendre encore plus complexes. On a besoin de travailler en petit groupe, de manière sereine, et le fait d'étendre la discussion en dehors de ce groupe, ça va rendre toute tentative de consensus plus difficile.

Stéphanie Rivière ajoute que le fait de communiquer sur des éléments non aboutis peut aussi brouiller le message en terme de compréhension pour la population sur des sujets qui sont déjà complexes.

Claude Ruiz : Dans ce groupe, la question qui se pose est aussi celle de la légitimité. Nous avons tous une légitimité normalement. Concernant mon association, est-ce que je suis habilité à prendre des décisions, à intervenir à titre personnel au nom de mon association. Si oui, j'en prends la responsabilité, sinon je considère que non et je dois en référer systématiquement. Si, en amont, je dois demander aux personnes de mon association, s'ils sont d'accord ou pas, ça crée une lourdeur qui est handicapante pour le fonctionnement de notre comité. À titre personnel, je suis légitimé par mon association, est-ce que chaque représentant est dans ce cas ? C'est la question que je me pose à travers ce que j'ai pu entendre.

Christophe Perrey : Il est préférable de présenter le document final et on peut y faire apparaître les points de divergences de certains, s'il y en a. Le document final peut être considéré comme consensuel sauf pour certains qui peuvent exprimer des réserves. C'est ce qui ce fait, notamment, pour le conseil scientifique sur le Covid, les personnes ne sont pas toutes d'accord, les points de divergences sont indiqués en fin de rapport, de façon que toutes les positions puissent être exprimées.

Damien Mouly : le volet important est celui de la communication publique. Ensuite, que chacun, dans son institution, ait besoin de consulter des personnes pour se positionner, pour agir, c'est sous sa responsabilité, à partir du moment où ça reste dans une logique de travail et que les documents ne sont pas destinés à être rendus publics. Ce n'est pas pour cacher, c'est pour asseoir une confiance de la population dans les travaux qui sont faits. Car s'il y a des versions différentes qui circulent, et qui sont rendues publiques, les gens peuvent se lasser.

Damien Mouly : Si on propose d'ajouter la phrase dans la charte « Ces modalités ne sont pas exclusives d'autres moyens de communication propres à chaque institution », dans la logique du respect de ce que l'on s'est dit, est-ce que cela conviendrait ? Ensuite, on vous envoie pour procéder à l'approbation et à la signature ou à la non-approbation. Si c'est la non-approbation, ce ne sera pas forcément une réussite, car l'objectif était d'avoir une adhésion de tous, mais il n'y a pas d'obligation.

Gilles Marty indique que cela ne lui convient toujours pas. S'il a bien lu, les informations qui pourraient être diffusées sont celles qui sont déjà triées, on va dire, les documents qui seraient sur le site internet, la phrase que Damien Mouly rajoute ne change rien à cela. Et cela ne le satisfait pas.

Stéphanie Rivière : Ce que l'on propose, c'est de s'appuyer sur la page internet de Santé publique France, qui va centraliser toutes les informations : les synthèses des comptes-rendus, les études qui ont déjà été faites, etc. C'est un endroit de référence où les personnes qui le souhaitent, les associations, les mairies..., peuvent aller chercher de l'information. C'est un cadre, et ce que l'on ajoute dans la phrase, c'est que cela n'exclut pas de communiquer comme vous l'entendez au-delà de ça. Bien sûr, on est en démocratie, vous restez libre. C'est pour ça que l'on propose d'ajouter que ces modalités de communication via la référence au site internet, ne sont pas exclusives d'autres modalités de communication propres à chaque institution. Vous pouvez communiquer autrement.

Gilles Marty : Alors, il fallait laisser le paragraphe que j'avais proposé, puisque finalement on peut tout communiquer.

Stéphanie Rivière : On a fait un paragraphe global pour tous les relais d'information, aussi bien pour les mairies, les associations. Il n'y avait pas de raison de faire un paragraphe spécial association. La communication s'applique de la même manière aux communes ou aux associations...

Damien Mouly : Je propose qu'on avance, qu'on propose cet ajout et que l'on mette cette charte à la signature. Monsieur Marty, si vous vous opposez à cette charte, vous ne la signez pas et vous n'apparaîtrez pas dans les signataires.

### **3. Présidence du comité d'interface**

Damien Mouly : Après une première proposition rejetée à la réunion précédente, nous avons relancé les recherches de candidats et 3 personnes sont identifiées :

- La première personne a été communiquée par le service de santé au travail de Carcassonne : M. Bressan, médecin collaborateur du travail
- La deuxième personne travaille au CHU de Nîmes, Mme Fabro-Perray, médecin de santé publique
- La troisième personne, Mme Payrastre, docteur en biologie, chargée de recherche à l'Inrae à Toulouse

Ces personnes acceptent de venir se présenter. À la date d'aujourd'hui, l'ensemble des candidats n'était pas disponible, nous vous proposerons des dates prochainement. Les candidats auront 30 minutes pour se présenter chacun. Le choix du candidat sera fait par les membres du comité, Santé publique France ne votera pas et laissera les membres du comité se prononcer. Il nous paraissait important de proposer des critères pour guider le choix en fonction du rôle attendu du (de la) président(e) et aux suggestions lors de la dernière réunion.

Claude Ruiz : Pourquoi 30 minutes de présentation, c'est très long.

Damien Mouly précise que c'est 30 minutes d'échange avec la personne, qui comprend une partie de présentation (sur son intérêt pour le comité, son parcours...) et une partie de réponses aux questions. À l'issue des 3 présentations, il y aura le vote. Il faut préciser si l'on procède directement au vote ou si l'on prévoit un temps de débat ?

Jean-Louis Nédellec : Il est important que cette personne ait une certaine hauteur de vue par rapport au dossier de Salsigne et de la vallée de l'Orbiel. Qu'elle n'ait pas travaillé sur ce dossier, n'ait pas d'implication de près ou de loin par rapport à la problématique de l'Orbiel pour ne pas venir avec des idées déjà arrêtées ou

un a priori. C'est important d'avoir une personne détachée du dossier, avec des idées neutres, nouvelles, afin qu'il n'y ait pas de suspicion selon laquelle cette personne pourrait avoir une orientation dans un sens ou dans un autre par rapport aux sujets abordés.

Damien Mouly : cela rejoint le premier critère que l'on a proposé qui est l'absence de lien d'intérêt. C'est ce qui nous a été, en partie, reproché sur le premier candidat que l'on avait proposé, Philippe Quénel qui était au comité scientifique de Santé publique France et qui avait travaillé par le passé sur ce sujet. Ce critère nous semble, en effet, important.

Concernant l'ordre du vote, on verra au moment venu. Sur la diapositive, ils ont été présentés par ordre alphabétique, mais on peut aussi tirer au sort. On propose un vote à main levée.

Dominique Mestre-Pujol demande des précisions sur le nombre de votants. Pour l'ARS, selon les réunions, il peut y avoir une ou deux personnes, qui peut voter exactement ?

Damien Mouly : dans la logique, c'était plutôt un vote par institution.

Dominique Mestre-Pujol : Le BRGM est dans le même cas que l'ARS avec 2 représentants.

Jean-Louis Nédellec : Pour le BRGM, il n'y a pas de problème à considérer qu'il n'y a qu'un votant pour leur institution.

Stéphanie Rivière : Il reste le cas pour les conseillers départementaux qui sont 2 représentants : Monsieur Raynaud et Madame Cherrier. Est-ce différent pour des élus ?

Damien Mouly interroge les membres du comité pour avoir leurs avis.

Danièle Hérin souligne qu'il lui semble qu'il y a la composition officielle du comité qui a été définie au départ. Chaque membre a une voix selon elle. Mais, elle indique qu'elle suivra la majorité.

Stéphanie Rivière, après relecture de la liste, précise que pour certaines institutions, dont l'ARS, il est indiqué « ou » pour la présence des représentants de cette institution. Pour les autres institutions (dont le BRGM et les élus), ce sont des représentants indépendants.

Damien Mouly : sur la proposition de Madame Hérin, on peut donc partir sur un vote de chaque membre (donc une seule voix pour l'ARS). Reste la question pour le BRGM, si c'est une ou deux voix

Jean-Louis Nédellec indique, qu'en effet, dans ce cas-là, si la proposition est de s'aligner sur les membres titulaires, on peut compter deux voix pour le BRGM. Mais, s'il fallait mettre une seule voix, il ne s'y opposera pas.

Claude Ruiz : En cas d'égalité, quel choix ? On espère que le cas ne se posera pas.

Mickaël François pense que pour l'ARS et le BRGM, il ne faudrait qu'une seule voix. Pourquoi avoir 2 représentants de la même entreprise qui vont voter, surtout qu'ils ont un intérêt financier.

Jean-Louis Nédellec ne comprend pas trop la remarque sur l'aspect financier, mais comme indiqué plus tôt, ça ne pose aucun souci que le BRGM n'ait qu'une seule voix.

Damien Mouly : on acte donc : 1 voix pour le BRGM, 1 voix pour l'ARS et puis 1 voix pour les autres membres.

Damien Mouly : s'il y a des absents, faut-il envisager une notion de vote par correspondance, sachant qu'ils n'auront pas assisté aux présentations ?

Claude Ruiz : si on envisage un vote par correspondance, sur quel critère la personne absente pourrait évaluer la candidature de chacun.

Damien Mouly : ça paraît en effet difficile...

Claude Ruiz : Est-ce que l'on pourrait envisager que la personne qui a été mandatée pour représenter un membre absent lors de la réunion pourrait voter à sa place.

Stéphanie Rivière : En effet, dans la charte, c'est indiqué que si une personne est absente, elle indique quelle personne va la représenter lors de la réunion. C'est le même principe, il me semble, pour la réunion concernant le vote. La personne vote pour le compte de la personne qu'elle représente.

Stéphanie Rivière : en résumé, les absents à la réunion de présentation des candidats ne pourront voter que s'ils se font représenter à cette réunion, et dans ce cas, c'est le représentant qui votera en leur nom.

Cette proposition est actée par les membres.

Gilles Marty souhaite connaître le nombre de votants.

Stéphanie Rivière indique, après avoir repris la liste des membres du CI et les règles précédemment posées, qu'il y aura 10 votants.

#### **4. Divers : page internet SpF**

Stéphanie Rivière : il était convenu que l'ensemble des études seraient mises sur une page du site de santé publique France, avec un lien sur l'étude Prior, les informations sur l'étude de santé quand on aura avancé, les informations sur le comité d'interface. C'est toujours en cours de construction, c'est un peu long, car, à l'agence, on a qu'une personne qui est chargée de la mise à jour du site pour toute l'agence. Les rapports seront téléchargeables.

Damien Mouly : il y a aussi un dossier pédagogique en cours de construction, qui reprend l'historique, qui sera téléchargeable sur le site. Concernant l'étude Prior, un communiqué de presse va être diffusé prochainement en plus de la plaquette qui a été soumise aux membres du comité d'interface et dont la création avait été décidée à la réunion précédente.

#### **5. Etude Prior**

En attendant la connexion des membres de l'équipe Prior, plusieurs questions et commentaires sont formulés par les membres.

Mickael François demande s'il s'agit du questionnaire pour lequel Monsieur Ruiz et lui ont été interviewés.

Stéphanie Rivière : En effet, l'équipe Prior va aborder l'évolution du questionnaire suite au test qui a été fait avec les membres volontaires du comité d'interface et quelques habitants. L'équipe Prior a retravaillé le questionnaire suite aux remarques remontées pendant les tests et va vous présenter la nouvelle version.



Mickael François indique que, justement, suite au test qu'ils ont fait séparément, il a discuté avec Monsieur Ruiz, et ils sont tombés d'accord tous les deux sur un point : le questionnaire est « bidon » même si ce terme qu'il vient d'utiliser ne lui plaît pas forcément.

Claude Ruiz a, en effet, trouvé le questionnaire très lourd et il y a beaucoup de questions qui se rejoignent, c'est très difficile de répondre à certaines questions.

Stéphanie Rivière : C'est justement l'occasion d'en discuter, on va attendre l'équipe Prior qui est en première ligne sur ce sujet et qui pourra vous montrer les évolutions qui ont été faites.

Gilles Marty : C'est difficile de discuter du questionnaire alors que l'on ne l'a pas.

Stéphanie Rivière : M Ruiz et M François l'ont testé donc ils peuvent en discuter. C'était ouvert, tout le monde pouvait le tester.

Gilles Marty ne conteste pas leur avis, mais pour les autres membres, et pour sa part, il aura du mal à parler du questionnaire, car on ne lui a jamais soumis.

Stéphanie Rivière rappelle qu'à la dernière réunion, on a proposé de soumettre le questionnaire par téléphone aux personnes volontaires.

Gilles Marty : oui aux personnes volontaires, mais je vous rappelle que certaines associations dont la mienne appellent au boycott de cette étude.

Stéphanie Rivière indique qu'elle ne veut pas polémiquer, mais rappelle à Monsieur Marty que s'il souhaitait savoir ce qu'il y avait dans le questionnaire, on lui a proposé de l'interviewer par téléphone.

L'équipe Prior se connecte et présente les avancées de l'étude. Pour éviter que les membres du comité d'interface attendent la prochaine fois, Didier Busca propose que l'étude Prior soit présentée en premier dans l'ordre du jour. Lila Cheveau indique que le PowerPoint présenté diffère un peu de celui envoyé, car il y a, en plus, des visuels du dépliant et en annexe le modèle du courrier envoyé aux habitants de la vallée.

Stéphanie Rivière précise que ce sont des documents qui avaient déjà été partagés avec les membres du comité par mail pour relecture. Il s'agit dans le diaporama des versions finales. Le diaporama présenté sera renvoyé aux membres à l'issue de la réunion.

À l'issue de la présentation, Damien Mouly remercie l'équipe pour le travail accompli et les modifications faites pour tenir compte des tests. Il indique que cela souligne l'importance des tests, même si c'est sur un petit nombre de personnes, cela permet de faire ressortir les grands points d'amélioration et l'équipe a bien pu en tenir compte. Il demande aux personnes qui ont testé le questionnaire, si les modifications apportées leur semblent aller dans le bon sens.

Mickael François indique qu'il a passé les 1h40 en visio, c'était long et lourd. Il a vite décroché, beaucoup de questions se répétaient, et demandaient beaucoup de concentration, ce n'est pas donné à tout le monde. Il semble y avoir de l'amélioration, à voir.

Claude Ruiz indique qu'il a trouvé le questionnaire fastidieux, nécessitant un très grand besoin de concentration, c'est difficile. Pour l'exemple des pratiques, pour la pêche qui le concerne, il a trouvé les questions saugrenues. Pour lui, par exemple, c'est binaire : ou bien je considère qu'il n'y a pas de risque et j'y vais ou bien je considère qu'il y a des risques et je n'y vais pas. Toutes les autres questions afférentes à cet item lui

semblent inutiles (ex je m'habille pour l'occasion...). Il y a une question préalable qui est oui ou non. Même principe pour les autres pratiques.

Didier Busca : nous avons intégré des conditions sur l'interface Lymesurvey qui permet à l'enquêté de répondre seul (mais il y a aussi le téléphone pour ceux qui le souhaitent). On demande si la personne pratique (par ex la pêche), si c'est non, on passe à autre chose, si c'est oui, on demande si les pratiques ont été modifiées. Si elle dit oui, on essaie de connaître les raisons. L'enquêté va naviguer dans le questionnaire en fonction des réponses qu'il apporte. Tout l'art du questionnaire est bien de ne pas le renvoyer vers des questions pour lequel il n'est pas concerné. C'est, en effet, important sinon l'enquêté va abandonner. Vous avez raison de le souligner.

Mickael François demande pourquoi Villegly est en zone 2. Ce village n'a absolument pas été touché par les inondations.

Didier Busca propose de regarder sur le diaporama présenté à la réunion précédente qui montrait la répartition des communes par zone. Plusieurs indicateurs étaient utilisés pour le classement : présence de site minier, présence d'arrêtés de restriction...

Dominique Mestre-Pujol : À l'époque, on avait pensé que Villegly pouvait être impacté par les pollutions de la vallée d'Orbiel du fait de transport par voie atmosphérique sous les vents dominants, car la cheminée de la SEPS fonctionnait. Il avait été inclus dans la CLI, et on a continué à les conserver comme pouvant être concerné, mais la question pourrait se poser de les maintenir.

Didier Busca : On avance entre chaque réunion du comité d'interface où l'on prend des décisions. À la réunion précédente, on a changé de zone Mas-Cabardès et on a laissé un temps aux membres pour faire des propositions de changement. Sans nouvelles propositions, on a continué à avancer sur un zonage que l'on a considéré comme établi. Changer le zonage maintenant, revient à changer le calcul du nombre de courrier par zone, refaire le publipostage des 4000 courriers à imprimer, même si les courriers ne sont pas encore partis. En élément de méthode, ce serait bien de maintenir que s'il n'y a pas de retour dans les 5-10 jours après la réunion, on considère que les choix présentés sont actés. Villegly avait été classé en zone 2, car il y avait un nombre cohérent de restrictions de consommation et de vente et des études de santé avaient été menées dans la commune. En comparaison, les communes de la zone 3 se caractérisent par l'absence d'arrêtés de restriction. Dans le questionnaire, la commune est recueillie, donc on pourra toujours faire des analyses selon la commune si nécessaire.

Damien Mouly : l'objectif du zonage était de dimensionner le tirage au sort. Le questionnaire est le même quelle que soit la zone. Peut-être qu'au moment de l'analyse, des communes auront une particularité dans leur zone et cela aura pour conséquence que l'on regardera plus précisément cette commune au moment de l'analyse. Il faut le garder en tête pour l'analyse. Même si c'est une enquête sur un temps donné, elle interroge sur une histoire de vie sur le territoire et cela peut faire référence à des situations anciennes aussi.

En pratique sur le lancement, la semaine prochaine, il y a l'envoi de ces courriers pour une réception fin de semaine prochaine dans les boîtes aux lettres. Sur les 4000, on espère 1000 réponses. En parallèle, il y aura un communiqué de presse, le dépliant que vous avez eu et qui peut être relayé à votre niveau, comme cela avait été évoqué à la réunion précédente.

Stéphanie Rivière rappelle que la version définitive du dépliant n'a pas encore été envoyée aux membres du comité d'interface, car elle est en cours de validation. Dès qu'elle est validée, elle sera envoyée aux membres pour en faire le relais ou pas, chacun est libre. Ensuite, elle sera envoyée par mail aux professionnels de santé, mairies, associations. Une fois cette information diffusée aux relais intermédiaires, l'information sera diffusée vers la presse, de manière que les relais intermédiaires soient informés avant la presse. Le courrier aux participants arrivera après.



Didier Busca : Concernant le recrutement, on peut imaginer aussi faire une deuxième vague d'envoi de courriers. On a un potentiel de 14000 habitants, en fonction du taux de réponse on pourra renvoyer une vague supplémentaire de 4000 courriers à d'autres habitants de la vallée, tirés également au sort selon la même méthode. Ça, c'est le plan B. Le plan C, est que l'on peut aussi envoyer des enquêteurs sur le terrain en mars/avril, si la situation sanitaire le permet, pour aller faire du porte-à-porte en fonction de la liste qui a été tirée au sort. Si on pouvait, on aimerait, car on aime bien la relation en face à face et recueillir plus de discours qualitatifs auprès des habitants. Mais ça, on s'adaptera. On l'aurait fait s'il n'y avait pas eu le contexte sanitaire, car en tant que sociologue, on aime bien se confronter à la population, aux situations réelles. On vous tiendra au courant via la mailing-list du comité d'interface, si Santé publique France est d'accord, on peut vous communiquer les infos sur les retours suite aux courriers envoyés, par territoire, vous faire des propositions de stratégie (publipostage, terrain).

Damien Mouly : oui c'est intéressant et ça souligne l'importance des relais locaux. Si les membres du comité ont des retours aussi de la part de la population sur l'enquête, ça peut être intéressant de les faire remonter à l'équipe de recherche également.

Mickaël François : Pouvez-vous nous donner la finalité de cette enquête ?

Didier Busca : On considère que la question du risque est compliquée. Le risque est qualifié à partir d'indicateurs scientifiques, techniques qui sont le propre des pouvoirs publics pour savoir si un problème doit être pris en charge (politiques publiques de prévention, réparation, mise en sécurité des sites). En tant que sociologue, on sait que la fabrique du risque est sociale, chacun a une capacité à qualifier les risques auxquels on est soumis, car on a une expérience, on vit sur le territoire, on observe, on a des activités qui permettent de se confronter à des situations qui sont marquées par des pollutions dont on doit se protéger si on les identifie. Notre rôle de sociologue c'est d'aller donner la parole à l'habitant pour savoir quels sont les risques qu'il perçoit, de quelles natures ils sont, comment il s'en protège, quelles sont ses attentes quand il se tourne vers les pouvoirs publics ou en matière d'information. Ceci afin que les acteurs institutionnels (associations, État, élus...) puissent s'emparer de la manière dont les risques sont perçus pour les ré-intégrer à une grille d'analyse qui souvent met de côté, ou ignore, plus par méconnaissance que par volonté, les risques tels qu'ils sont vécus par les populations. Il nous semble important d'ouvrir un espace de parole pour les populations pour qu'elles s'expriment sur leur expérience du risque. L'équipe de chercheurs du CNRS ne va pas faire des prescriptions, on accompagne votre collectif dans une réflexion autour des mesures que les enquêtes vont pouvoir produire, mais pas pour dire ce qu'il faut faire. On transmet cette parole des habitants qui, parfois, est inaudible, en tout cas pas formalisée par des scientifiques, pour être audible dans des espaces de prises de décisions publiques. Ensuite, c'est aux institutionnels de s'en saisir pour voir comment préconiser des dispositifs, des actions majeures ou mineures qui ont de l'importance pour chacun.

Mickaël François : c'est clair, sans critiquer votre travail, j'ai l'impression qu'on tourne autour du pot, j'ai l'impression qu'on perd du temps en refaisant un questionnaire. Il faut juste agir maintenant.

Damien Mouly : C'est dans le cadre de nos missions de traiter ces questions, mais ce n'est pas à la place d'autres actions. C'est une nouvelle façon de faire un diagnostic sous un angle qui n'a pas encore été fait dans cette zone pour aider à caractériser la situation. En parallèle, dans le comité d'interface, on a prévu de discuter par la suite des études de santé. Mais, on peut avoir des actions de gestion en parallèle de la mise en place d'une étude de santé, ça ne doit pas s'opposer.

Mickaël François : J'ai fait des recherches, le sujet est mis sur la table depuis 1932, avec un courrier du préfet. Tous les ans, il y a des courriers, des alertes. Cela veut dire que l'on sait et j'ai l'impression que l'on cherche à gagner du temps. Je ne sais pas pourquoi, si c'est pour nous user, nous fatiguer. Si on prend novembre 1995, la préfecture signale l'importation dans la vallée de cadmium et de PCB produit par la SNECM. En 1996,

le président du Conseil Général cite les déchets industriels. Il faut passer à des choses plus sérieuses. À chaque réunion, je pose une journée dans mon travail, je ne suis pas rémunéré, si c'est pour ne pas avancer, je vais arrêter les réunions, ça devient navrant. Je suis désolé

Camille Dumas : Ça peut paraître usant. J'ai travaillé sur les 3 aspects : caractérisation de sources, transferts et plus récemment sur les scénarios d'exposition, de pratiques. On est, de toute façon, obligé, dans un cadre de gestion de l'argent public, de prendre des décisions dans un cadre raisonné. C'est pas parce qu'il y a peut-être 20 ou 30 ans il y a une mesure qui montre que l'on est au-dessus des concentrations à un endroit particulier proche de la mine, on est obligé à un moment d'avoir une étude carrée sur les expositions, les pratiques pour pouvoir optimiser les mesures de gestion qui vont être prises. C'est vrai que ça peut paraître lourd pour des personnes qui suivent depuis longtemps, mais on sait que les choses ont évolué. Entre temps, il y a eu des mesures de gestion, de meilleurs confinements, des restrictions d'usage, qui peuvent être discutées. Là, l'idée, c'est d'avoir une interface plus formalisée, qui inclut le grand nombre pour pouvoir mieux gérer collectivement ces sites, car on sait que ça représente des budgets élevés et il faut une démarche très rationnelle sur les différents aspects (sources, transferts, scénarios d'exposition) pour pouvoir travailler de façon rigoureuse. Mais je comprends que des gens qui suivent depuis longtemps peuvent être lassés.

Didier Busca : Et surtout qui prennent les risques en vivant sur le territoire.

Mickaël François : Combien d'analyses, de recherches ont été faites ? Elles vont toutes dans le même sens. Et pourtant, on refait une nouvelle enquête derrière. Dites-moi combien elle coûte, celle-là ?

Damien Mouly : On l'a dit au début, elle coûte 150 000 euros.

Mickaël François : je sais, mais c'est pour rappeler à l'équipe que l'on va dépenser l'argent public une fois de plus. Par exemple, on aurait pu faire avec, 1000 analyses de personnes dans la vallée de l'Orbiel.

Didier Busca : on est des scientifiques, on n'a pas d'intérêt financier à travailler avec vous, je ne gagne pas plus par mois parce que je travaille sur la vallée de l'Orbiel. Je fais de la recherche publique donc je ne suis pas payé en fonction des recherches que j'amène dans le laboratoire de recherche. Je comprends et je suis mal à l'aise. On veut essayer de vous apporter des éléments, mais à chaque fois on remet en situation la légitimité du travail que l'on fait. C'est presque une discussion que vous devriez avoir entre vous. On a été sollicité pour travailler avec vous, sur une étude, on pense que c'est important. Maintenant, s'il n'y a pas une attente de votre part sur la question, si vous considérez que les résultats de nos travaux ne sont pas légitimes parce que vous n'en avez pas besoin, c'est vrai que c'est peut-être une perte de temps pour tout le monde, ce comité d'interface. Il faudrait que vous vous arrêtiez sur ce que vous voulez faire et la place que nous pouvons y avoir. Soit c'est un espace de revendication d'intérêts légitimes d'habitants, de dialogues entre les services de l'état et associations locales, à ce moment-là en tant que chercheurs, on n'a pas notre place. Soit, vous considérez que c'est un espace de mise en discussion de travaux qui peuvent vous intéresser, sans être exclusifs d'autres actions, alors on a notre place dans votre comité.

Mickaël François : je ne critique pas votre étude, je l'ai dit dès le départ.

Didier Busca : Vous le parlez en terme de ressenti, et pour vous dire, que nous aussi, même si on est des scientifiques, et on apparaît comme des acteurs institutionnels, on a un ressenti. On n'est pas passé à côté de la situation locale.

Mickaël François : ce qui me fait rager, c'est qu'on n'avance pas avec les médecins de Conques. Ils sont obtus, il y a qu'eux qui ont raison, on a tous tort, il n'y a pas de pollution. Quand je vois que l'ARS a arrêté les financements pour les psys par rapport aux enfants fin décembre... J'ai des gens qui ont voulu aller faire des

analyses d'urine pour leurs enfants à l'hôpital, il n'y a plus de service pour ça non plus... C'est un ras-le-bol. Il faut arrêter de perdre du temps. On sait tous ce qui se passe là-haut. Je trouve ça dommage.

Claude Ruiz : on est en plein manichéisme. C'est-à-dire que, dans cette vallée, il y a des gens qui considèrent que tout est bien et d'autres qui considèrent que tout est mal. De mon côté, j'ai bien intégré le fait qu'il s'agit d'une étude sociologique. Ça me semble très important. L'élément déclencheur de ce qu'il s'est passé, c'est l'inondation de 2018. La pollution est en effet très ancienne et on est dans une situation telle que ça a généré une forme de tension énorme. Donc, j'ai hâte de connaître les résultats de cette enquête pour savoir le ressenti des gens, voir comment ils vivent cette pollution que je ne nie pas. Mais, il y a des gens qui vivent avec, qui ont toujours vécu avec et des gens qui n'acceptent pas. Autrement dit, c'est la balance entre ce que ça me coûte et ce que ça me rapporte. Vivre dans la vallée de l'Orbiel, à Conques, est ce que c'est mieux que de vivre à Paris avec la pollution aux particules fines ou dans la vallée du Rhône avec la présence des centrales nucléaires. Je pense que votre étude est essentielle pour connaître ce ressenti des gens et peut-être que ça permettra d'apaiser les esprits, qu'il n'y ait pas cette tension permanente que l'on vit actuellement dans notre travail.

Stéphanie Rivière ajoute que, dans l'étude, on veut aussi quantifier les attentes des personnes. Si dans cette étude, il ressort que 90% des personnes interrogées ne veulent pas d'étude sanitaire, ou que 90% de la population interrogée souhaite un aménagement de l'environnement (je ne sais plus exactement le libellé dans le questionnaire), chacun va devoir prendre ses responsabilités. Cela va amener de l'eau au moulin pour orienter les politiques publiques dans un certain sens.

Mickael François : dès le départ en 2019, j'avais demandé un suivi psychologique qui a été mis tardivement et du coup les gens n'y sont pas allés. Là, c'est pareil, on fait une étude en 2021 sur quelque chose de 2018. Je ne m'attends à rien, je saurai me remettre en cause, je perds mon temps à faire des choses qui ont déjà été faites. Je vous laisse, je suis pris par ailleurs. Bonne fin de réunion.

Corinne Saint-Martin : je pense que l'on n'a pas rendu visible l'expérience en profondeur des gens sur cette vallée. J'appelle ça une photosociologie : montrer une réalité sociale fine approfondie de manière compréhensive, à partir de ce qu'ils ressentent, des logiques qui peuvent aussi interpeller autrement. Ça, ça n'existe pas, on ne sait pas. Quand j'ai travaillé sur AZF, en allant sur le terrain, on voit bien qu'il y a des situations difficiles qui ne sont pas prises en compte, ici en plus, dans la vallée, sur le long terme. Monsieur Mickael est parti, il ne peut pas entendre, mais ça va servir à quelque chose et il peut y avoir même de grosses surprises. C'est l'occasion de s'emparer de tout ça et aller de l'avant pour en faire autre chose. Je le vois comme ça à partir des expériences que j'ai pu avoir en sociologie de terrains difficiles, d'urgence sociale, etc.

Claude Ruiz : L'été dernier, nous avons eu Ghislaine Buffard dont le documentaire doit passer prochainement, mais je n'ai pas la date. Pour avoir échangé énormément avec elle, je pense que ça va dans le sens de ce que nous faisons aujourd'hui. Elle a enquêté auprès des personnes de la vallée et je pense que l'on aura aussi des surprises, bonnes ou mauvaises, mais peu importe.

Christophe Perrey : pendant de nombreuses années, on a pratiqué des politiques d'évaluation des risques sanitaires qui étaient restreintes au milieu scientifique et à celui des autorités de santé. Depuis 10 ou 15 ans, on cherche à faire évoluer ça, à pratiquer une santé publique qui s'intéresse à son public, qui s'enracine sur les questionnements, le vécu des risques locaux. Paradoxalement, quand on a fait cette bascule, on donne la parole aux gens locaux, on nous dit ce n'est pas très utile, on perd notre temps. Nous, ont fait le pari qu'en s'intéressant aux personnes, en allant les interroger, en s'intéressant aux parties prenantes, en les mobilisant dans ce type de comité, c'est un progrès, c'est important. C'est une nouvelle manière de pratiquer de la santé publique. Et on fait le pari, que même à 150 000 euros, c'est important de faire ce type d'étude. C'est au nom d'une démocratie sanitaire qui devient indépassable dans notre société pour de multiples raisons : de défiance

à l'égard des autorités, de remise en cause des pratiques, de confinement de l'expertise dans un petit milieu et qui n'est pas ouvert à la société. C'est un progrès, il faut s'habituer à cette nouvelle donne.

Gilles Marty : vous parlez de démocratie sanitaire, l'étude Prior aurait été mieux acceptée si on en avait débattu de sa pertinence à la base. On a dit tout ça lors de la première réunion. On pensait venir au comité d'interface pour débattre d'une éventuelle pertinence d'étude, mais l'étude Prior nous a été imposée. On est mal parti là-dessus. La deuxième chose va dans le sens de ce qu'a dit Mickael François, nous vivons dans la vallée et ce que nous attendons avant tout c'est une dépollution. On sait que ça ne va pas se faire du jour au lendemain sur tous les sites, que c'est compliqué, que ça a un énorme coût. Mais, tant que concrètement, il n'y a pas un début de dépollution, et souvent le site de Nartau est pris en exemple, je pense que les populations seront toujours un peu déçues. Concrètement, qu'est-ce qu'il se passe s'il fait une grosse pluie. On se retrouve exactement comme en octobre 2018. Je pense que c'est pour ça que Monsieur François disait que l'on perd du temps.

Christophe Perrey : sur la question de la dépollution, je ne suis pas du tout compétent pour en parler, sur sa faisabilité, je laisse les personnes du BRGM s'exprimer. Cependant, sur la question des enquêtes sur les attentes, désormais et de plus en plus cette interrogation des populations sera un préalable à la mise en œuvre des enquêtes métrologiques, épidémiologiques qui seront mises en place.

Camille Dumas : on comprend que sur des aspects de temporalité, de méthode, il y a des choses à améliorer. On le voit en parallèle en travaillant avec l'ADEME, le BRGM. Il y a une évolution dans le partage et l'accessibilité des informations, les méthodes qui évoluent. Mais, je comprends, ça ne va jamais assez vite, il n'y a jamais assez de moyens, et de toute façon la meilleure solution c'est d'éviter les pollutions. Côté BRGM, ces derniers mois, ils ont travaillé à un meilleur confinement et à étudier d'un point de vue biogéochimique les métaux, les transferts, pour éviter qu'il y ait du transfert. L'idée, sur ces sites-là, c'est d'éviter les transferts depuis les sources vers les habitations, les sites cultivés. Après, on reste quand même sur des sites miniers, ça veut dire, de toute façon, des sites avec des anomalies géochimiques qui vont faire que ces sols-là seront plus riches en métaux que les sols à l'échelle nationale. Donc, il n'y aura pas de dépollution de la mine, mais par contre, améliorer encore le confinement des déchets, des zones à partir desquelles il peut y avoir diffusion, ça c'est en cours. Pour terminer, c'est aussi différents acteurs : nous sommes des acteurs scientifiques qui travaillons avec Santé publique France. Ce ne sont pas les mêmes acteurs que le BRGM ou que l'ARS, du coup, ce ne sont pas non plus les mêmes budgets, les mêmes méthodes et l'idée c'est que, petit à petit, tous ces acteurs arrivent à mieux travailler ensemble. Mais, on comprend que c'est difficile pour vous. On essaie vraiment en arrivant maintenant de faire de la façon la plus méthodique et la plus pédagogique pour diffuser progressivement toutes les informations, qu'elles soient accessibles.

Didier Busca : Je peux entendre, car nous, nous sommes sociologues, donc on est là pour entendre la manière dont vous vivez, cette confrontation avec les situations de pollutions. Ce que vous formulez ici c'est l'expression d'un ras-le-bol, d'un rapport que vous entretenez à une pollution qui existe sur le territoire, que vous subissez et qui génère pour vous des inégalités puisqu'après tout, vous n'avez rien demandé et que potentiellement, vous risquez en matière de santé, en matière de dévaluation de l'immobilier. On entend tout ça, cette discussion que l'on a, c'est presque du matériau empirique pour nous. Paradoxalement, c'est la première fois que vous avez un espace tel que le comité d'interface, pour vous exprimer face à un ensemble d'acteurs institutionnels divers (ARS, BRGM, Santé publique France, des enseignants sociologues chercheurs de l'université de Toulouse-Jean Jaurès). Et c'est la première fois que vous pouvez vous saisir de cette espace-là, pour faire en sorte que votre point de vue soit formalisé pour qu'il rentre dans un espace ou qu'il soit adossé à des prises de décisions. Comme le disait Christophe Perrey, c'est bien parce qu'il faut des études aujourd'hui pour justifier de mesures qui vont se mettre en œuvre plus rapidement, ici, ou pas d'ailleurs, qu'il y a des études en amont qui permettent de justifier des investissements publics. Si vous pensez que c'est inutile, c'est dommage, car moi je pense que c'est un espace d'expression pour donner à avoir à travers votre

parole des enjeux qui doivent être pris en charge par les pouvoirs publics. Refuser, en quelque sorte, d'exprimer un point de vue, c'est en quelque sorte, considérer que vous avez plus de choses à gagner en étant dans un espace de confrontation. Donnez-moi un exemple en France où cette confrontation sans échange a produit de l'action publique ? Il n'y en a pas beaucoup. Là, je sors du cadre de ce que je devrais dire en tant que sociologue impliqué sur une étude, mais je vous invite, si vous considérez que c'est inutile, à le penser en termes de stratégie. Ça reste un espace d'expression. Si vous avez cette forme de revendication aujourd'hui, c'est que les espaces d'expression qui ont été les vôtres jusqu'à présent et la confrontation que vous avez eue avec les pouvoirs publics, n'ont pas produit ce que vous attendiez. Autrement, on ne serait pas là, à discuter de ça. On vous offre un espace d'expression qui est différent, avec un comité d'interface et un support d'étude faite par des sociologues indépendants. En tant que sociologues, on dira ce qui remontera du terrain, pas ce que l'on nous dira de dire, que ce soit du point de vue des associations ou des acteurs de l'État. Là-dessus, je pense que tout le monde est d'accord et qu'il n'y a aucune ambiguïté. Nous aussi, on sait lire et on a lu les communiqués de presse qui sont parus et on a notre point de vue là-dessus. Il n'est pas très positif. Donc, globalement, si vous voulez considérer cet espace comme un endroit où vous pouvez dire une parole, espérez peut-être que ce soit un espace qui précède les décisions en matière d'action publique. Moi, je vous invite vivement à vous en saisir et peut-être que ces 150 000 euros auront servi à quelque chose. Des études, il va y en avoir d'autres qui vont être menées sur la vallée de l'Orbiel par d'autres chercheurs que nous, car les lignes de financement sont totalement indépendantes. On ne peut pas dire que l'on donne de l'argent pour de la recherche et que l'on ne le donne pas aux acteurs du territoire pour des analyses de légumes ou de personnes, parce que ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires. Je pense que c'est un raisonnement qui est biaisé. Cet argent, s'il n'est pas utilisé pour une recherche, Prior ou autre, il ne sera pas réaffecté pour des analyses de personnes ou de sols. Ça biaise un peu le débat, ça empêche, pour les personnes qui ont le plus de revendications, à se saisir d'un espace où ils peuvent exprimer un point de vue. Puisque se confronter et dire non, c'est ne pas échanger un point de vue, et c'est entrer dans une logique d'affrontement, de confrontation, qui est souvent stérile. Cette dernière partie de mon commentaire est un point de vue très personnel.

Gilles Marty : je vous invite à prendre connaissance des rapports Barthélémy, ingénieur en chef ou du rapport de la Cour des Comptes 2003-2015, et vous verrez que les enjeux en terme de pollution, de transfert, ils sont connus sur le site. C'est pour ça que je peux comprendre le point de vue de Mickael François quand il dit qu'on perd du temps. Nous, on attend une dépollution ou au moins un début. Oui, on est déçu des pouvoirs publics puisque pour l'instant leurs actions ne vont pas dans ce sens-là.

Claude Ruiz : j'entends bien Monsieur Marty, mais ce n'est pas ici qu'il faut le dire. On fait partie du comité d'interface, de mon côté, j'ai bien compris la problématique qui est posée par notre participation. Ou on accepte d'y participer comme il vient d'être dit et on considère que ça vaut quelque chose, soit effectivement on pense que c'est de l'argent gaspillé et à ce moment-là on passe à autre chose.

Stéphanie Rivière : l'ambiguïté, comme l'a dit, Didier Busca, c'est que l'on a ouvert un espace de dialogue dans cette vallée parce que ça manquait. On l'a centré sur notre cœur de métier, qui sont les études en santé, et finalement ce lieu de concertation qui s'ouvre, il voudrait traiter de plein d'autres choses qui ne se traitent pas par ailleurs pour l'instant, mais qu'il faudrait peut-être qu'elles se traitent ailleurs. Et cela crée de la frustration, de la tension parce qu'il n'y a pas d'autres espaces de dialogue sur ces sujets que vous souhaiteriez aussi voir traités. Peut-être que des solutions peuvent être trouvées par ailleurs ?

Claude Ruiz : en parlant d'espaces de dialogue, à l'avant-dernier conseil municipal auquel j'ai participé à Conques, j'ai proposé de faire un retour sur l'étude, et il y a eu des réactions au sein du conseil municipal, à tel point qu'il a été question de faire participer une personne pour que les risques soient reconnus. En pratique, une personne viendra parler avec les conseillers municipaux, avant le conseil municipal et ce sera un espace



de discussion et d'échange. Et, en effet, on est un peu frustré par rapport à ça. En ce qui concerne ma participation au comité d'interface, elle est bien actée, on a échangé avec Madame Rivière plusieurs fois et j'ai bien compris les tenants et les aboutissants.

Damien Mouly : merci pour ces échanges, c'est en soit des discussions qui alimentent les questions sociologiques. J'ai bien aimé l'image de la photo sociologique, c'est quelque chose qui est important. On voit bien que c'est une problématique complexe, car elle dure depuis un certain temps, les gens sont usés et là on répond à un certain nombre de questions, mais pas à toutes, c'est une contribution. Ensuite, charge à chacun de prendre ses responsabilités du rôle qu'il veut jouer dans cette construction et dans l'appui pour essayer de trouver des réponses et des solutions. On reviendra vers vous pour communiquer des dates pour le choix du président. Concernant l'étude Prior, comme l'a proposé Didier Busca sur la phase de recrutement et déroulement, on pourra échanger par mail.

Gilles Marty souhaite faire un rappel, à savoir que sa demande de copie de l'enregistrement soit mentionnée sur le compte-rendu de la séance et indique qu'il pense que tout le monde a compris qu'il ne signerait pas la charte.

## **Relevé de décisions**

- Le compte-rendu de la séance précédente est validé.
- La version de la charte est amendée par la phrase suivante dans le paragraphe « relais d'information » : « Ces modalités ne sont pas exclusives d'autres modalités de communications propres à chaque institution ». Elle sera envoyée à l'approbation et à la signature des membres. Monsieur Marty indique qu'il ne signera pas la charte.
- La prochaine réunion sera dédiée à la présentation des candidats pour le rôle de président du comité et au vote (à main levée). Santé publique France ne votera pas. L'ARS et le BRGM disposeront d'un vote chacun, les autres membres du comité d'interface auront une voix chacun. Au total, cela fait 10 votants. Les absents à la réunion de présentation des candidats ne pourront voter que s'ils se font représenter à cette réunion, et dans ce cas, c'est le représentant qui votera en leur nom.
- L'information sur l'avancée de la phase quantitative de l'enquête Prior en cours sera réalisée par mail.